

Agrile du frêne à Québec

Experts et environnementalistes pressent la Ville d'agir pour éviter un abattage massif des 35 000 frênes du territoire

Québec, le 9 novembre 2017 – Le Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale (CRE - Capitale nationale) et l'Association forestière des deux-rives sont très inquiets de la présence de l'agrile du frêne sur le territoire et invitent la Ville de Québec à agir sans tarder pour protéger les frênes matures de Québec d'un abattage à court terme.

Dans une lettre adressée au maire Labeaume, les organisations appellent la Ville à se préparer pour déployer dès le printemps 2018 un plan d'intervention intégré de lutte à l'agrile du frêne. Selon ces experts, le plan doit prévoir entre autres le traitement préventif des frênes du domaine public et privé, la sensibilisation des citoyens, ainsi que le remplacement, le renouvellement et la diversification des essences d'arbres en milieu urbain.

« Lorsqu'on peut voir des signes et symptômes de la présence de l'agrile sur des arbres, c'est que cela fait déjà un bon moment que l'insecte est là. Considérant la rapidité à laquelle l'agrile se propage sur le territoire, il faut déjà traiter les arbres en bonne santé, sans quoi il est clair qu'on devra les abattre plus rapidement qu'on pense », explique **l'expert en arboriculture Jean Lamontagne, vice-président de l'AF2R.**

« Les arbres matures nous rendent de fiers services. Ils purifient l'air et réduisent la pollution atmosphérique, atténuent les îlots de chaleur, augmentent la valeur économique des propriétés, sans compter leurs bienfaits sur notre milieu de vie de manière générale. Même si l'agrile du frêne ne peut être complètement éradiqué, nous savons qu'il est possible de protéger des arbres de manière préventive, comme cela a été fait à Oakville en Ontario, et plus près de nous à Montréal », fait valoir **Frédéric Lewis, Msc. Agroforesterie et Directeur de la conservation au CRE Capitale nationale.**

Les organisations offrent toute leur collaboration pour que les plus récentes connaissances sur la gestion de cet insecte envahisseur soient mises à contribution pour prolonger le plus possible la durée de vie des frênes du territoire. Finalement, elles rappellent que la protection des frênes et le remplacement des arbres abattus sont essentiels à l'atteinte des objectifs de canopée promus par la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec.

À propos du Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale (CRE - Capitale nationale)

Le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale (CRE - Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif qui oeuvre depuis 1989. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région 03.

Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application de la gestion intégrée des ressources et du développement durable, lequel se traduit par le maintien de l'intégrité de l'environnement, le soutien à l'équité sociale et la recherche d'une efficacité économique.

Sa stratégie privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion.

À propos de l'Association forestière des deux rives (AF2R)

Organisme de charité et à but non lucratif fondé en 1958 à la Station forestière de Duchesnay, l'Association forestière des deux rives (AF2R) a pour mission de promouvoir l'importance de l'arbre et de la forêt auprès de la population par la mise en valeur, l'éducation et la sensibilisation.

L'AF2R encourage les initiatives et réalise notamment des plantations d'arbres visant à verdir des cours d'école, à reboiser des milieux dénudés ou en friche, à créer des haies brise-vent, à aménager des habitats pour la faune ou encore à former des corridors verts.

-30-

La version intégrale de la lettre est disponible ici : [Lettre à la Ville de Québec sur le plan d'intervention face à l'infestation par l'agrile](#)

Pour information:
Marie-Eve Roy
COPTICOM
418.255.1052
mroy@copticom.ca